

Prolongation/Utilisation des antibiotiques dans l'élevage

Des éleveurs s'en défendent



Jean-Pierre Abuswa affirme être contraint d'utiliser les antibiotiques dans son élevage de volailles.



Le fermier, pour prémunir son élevage des maladies, se désinfecte les pieds dans un pédulive installé à l'entrée de son exploitation.

Photo : L.R.A

Photo : LLIM

Line Renette ALOMO
Libreville/Gabon

La communauté internationale a célébré, le 15 mars dernier, la Journée mondiale des droits des consommateurs. Le thème national retenu était "L'utilisation abusive des antibiotiques dans l'élevage peut nuire à la santé du consommateur". Un appel lancé aux éleveurs qui abuseraient des anti-microbiens dans leur cheptel. Nous nous sommes rapprochés de deux éleveurs (un de volaille et un de porc) pour mieux comprendre ce qui leur était reproché.

LE 15 mars dernier, le ministre délégué auprès

du ministre en charge du Développement durable, de l'Économie, de la Promotion des investissements, Chantal Abengdang Mebaley, exprimait son inquiétude quant à l'utilisation abusive des antibiotiques dans l'élevage. Le membre du gouvernement demandait alors aux administrations en charge des questions sanitaires, aux professionnels, ainsi qu'aux associations de défense des intérêts des consommateurs, de sensibiliser au bon usage des antibiotiques dans les techniques d'élevage. Tant l'abus dans ce domaine pouvait devenir néfaste pour l'Homme.

Le ministre, qui s'exprimait à l'occasion de la Journée mondiale des droits des consommateurs, a, par ailleurs, profité de cette circonstance pour rappeler à ceux du Gabon les droits fondamentaux qui inspirent l'action des associations des droits des consommateurs, à savoir : le droit à la satisfaction des besoins de base ; le droit à la sécurité ; le droit d'être informé ; le droit à réparation et autre droit à un environnement sain.

Sur le terrain, la journée du 15 mars a été marquée par une visite de la direction générale de la Concurrence et de la Consommation (DGCC) sur les sites de la Coopérative des agriculteurs gabonais (Copag), pour leur rappeler les conséquences néfastes de l'abus d'antibiotiques dans les élevages. « La sur-utilisation des antibiotiques crée des supers bactéries ultra-résistantes... Le monde risque de sombrer dans une ère post-antibiotique où d'importants antibiotiques cesseront d'être efficaces et où des infections banales et des blessures mineures pourraient de nouveau entraîner la mort. Un fléau qui risque de ne pas épargner le Gabon si des mesures ne sont pas prises », avait indiqué un agent de la DGCC aux membres de la Copag.

BONNES PRATIQUES* Sauf que certains éleveurs ne se sentent nullement concernés par cette mise en garde gouvernementale, car respectant, selon eux, les bonnes pratiques de leur métier. Toutefois, s'il leur arrive d'user d'antibiotiques, ce serait

par contrainte, soutient Jean Pierre Abuswa, éleveur de volailles.

« Si on a affaire à une infection comme la bronchite infectieuse, la salmonellose, on est alors obligé d'utiliser les antibiotiques. Sinon, de nombreuses mesures préventives sont prises en amont », soutient le fermier, en énumérant, entre autres, un bon suivi du calendrier vaccinal.

« En utilisant, de manière appropriée, les vaccins qui doivent être administrés avec l'eau de source et non celle de la SEEG, qui contient du chlore nocif pour eux (les vaccins), nous préservons les bêtes contre les maladies », soutient M. Abuswa.

En outre, il convient également d'adopter de bonnes mesures de bio-sécurité dans l'élevage. Sur ce sujet, Jean Pierre Abuswa pense à un bon vide sanitaire. « 2 à 3 semaines avant l'arrivée des bêtes, il faut enlever toutes les fientes et les croûtes qui s'accrochent. Nettoyer à l'eau et désinfecter avec les produits antiseptiques (virunet, grésil, soude caustique, eau de javel, chaux vive) ». Et, en dernier lieu, mettre en place un pédulive. C'est-à-dire que devant chaque élevage, l'éleveur doit construire un petit espace en ciment pour y mettre des produits antiseptiques dans lesquels il trempera systématiquement les bottes en entrant et en sortant de son élevage.

THÈME NATIONAL TRONQUÉ. Mêmes arguments entendus chez Célestin Essangui Obame de la ferme Essangui et Fils. « Je n'utilise pas d'antibiotiques

dans mon cheptel. Je n'ai jamais eu un cas de maladie grave qui m'y pousse, d'ailleurs », précise, d'emblée, l'éleveur. Qui, comme son collègue éleveur de volailles, opte systématiquement dans son travail pour des mesures préventives.

« Les porcs c'est l'hygiène. Quand il y a la propreté, il ne peut y avoir de maladie. Tout commence dès la naissance des porcelets. Au 3e jour de vie, je leur fais administrer un vaccin, renouvelable 15 jours plus tard. Jusqu'à leur sevrage, dans la norme, il n'y aura aucun problème », clame encore M. Essangui Obame.

Revendiquant 13 ans de métier, cet éleveur estime que les gouvernants devraient aller sur le terrain pour s'imprégner des réalités et des besoins des professionnels de ce secteur. Ce qui ne serait pas le cas pour le moment. Le contact ainsi établi, nous a d'ailleurs permis de savoir que l'Etat ne soutient pas les éleveurs au Gabon!

Il n'en demeure pas moins que si nos deux interlocuteurs se targuent d'être de bons exemples, rien ne garantit que leurs collègues soient à classer également dans la catégorie de bons élèves.



Célestin Essangui Obame de la ferme Essangui et fils dit ne point utiliser d'antibiotiques pour ses porcs.



Après un bon vide sanitaire, désinfecter avec de l'eau de javel ou tout autre désinfectant pour ne pas avoir à recourir aux antibiotiques dans l'élevage.

Photo : DR

Photo : LLIM